

**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**



IMPACT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE SUR LA FORMATION MILITAIRE EN IRLANDE

- Une bataille perdue d'avance pour les autorités militaires ?

**Mémoire de Géopolitique
par le Commandant Adrian O'MURCHU (Irlande)
Séminaire de « Géopolitique Environnementale »**

Directeur de Mémoire : Docteur Jacques SIRONNEAU

08 Avril 2002

**IMPACT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
SUR LA FORMATION MILITAIRE EN IRLANDE**

- Une bataille perdue d'avance pour les autorités militaires ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : L'IMPACT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement - une question globale

Contraintes environnementales sur la formation militaire

**DEUXIEME PARTIE : UN AVENIR PESSIMISTE POUR LA FORMATION
MILITAIRE?**

La croissance de contraintes

Des préoccupations de relations publiques

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION

L'objectif de ce mémoire est de rechercher l'impact de la politique environnementale, nationale et internationale, sur la formation militaire en Irlande. Comme officier des Forces de Défense irlandaises (FD), mon intention est d'utiliser la situation actuelle en Irlande comme exemple pertinent des contraintes imposées par les soucis environnementaux sur les commandants militaires. Dans la première partie du mémoire, j'examinerai l'impact de la politique moderne environnementale sur la société générale. Cela fait, je vais examiner les contraintes environnementales qui sont déjà imposées à la conduite de la formation militaire. Dans la deuxième partie, je propose d'examiner les possibilités d'acquérir de nouveaux secteurs de formation. En examinant les futures contraintes, ainsi que les questions de relations publiques impliquées, j'essayerai de répondre à la question posée dans le titre – la tentative de trouver des secteurs de formation appropriés est-elle une bataille perdue d'avance pour les autorités militaires?

Comme la conduite des opérations armées implique des facteurs politiques et militaires tout à fait différents, il ne s'agit pas de traiter la question de l'aspect environnemental de la guerre ou des opérations de basse intensité. Je limiterai donc mon examen à la formation militaire. Mes recherches seront aussi limitées aux préoccupations qui touchent spécifiquement à la formation de forces terrestres, étant donné que celles-ci sont les plus appropriées à la situation irlandaise.

- **Les Forces de Défense irlandaises**

Afin de mieux apprécier les préoccupations des FD irlandaises, une description courte de ces forces est nécessaire. La République d'Irlande est une démocratie parlementaire qui occupe la plus grande partie de l'île d'Irlande, sur la côte occidentale de l'Europe. Les FD consistent en une armée de terre en trois brigades interarmes (la 1^e Brigade du Sud, la 2^e Brigade de l'Est et la 4^e Brigade de l'Ouest). Il y a aussi un petit Service Naval (basé à CORK au sud du pays) et un petit Corps Aérien (basé près de la capitale, DUBLIN). Une carte de l'Irlande qui montre cette organisation territoriale est jointe (Annexe 1). Les formations et les unités diverses se trouvent déployées dans 29 casernes et postes militaires, dispersés dans toute la République. L'effectif total de la force n'excède pas 10.500 hommes, avec un dispositif semblable dans les réserves. Quoique l'Irlande ne soit pas membre de l'OTAN, nos forces militaires et policières ont été impliquées dans des opérations à l'étranger depuis plus de 40 ans. En fait, bien que l'Etat reste militairement neutre depuis son indépendance en 1922, l'Irlande a une longue histoire d'engagement avec les 'Casques Bleus'. Les membres des FD ont servi dans 37 pays étrangers jusqu'à présent, avec plus de 50.000 séjours individuels depuis 1958. Les Irlandais ont aussi servi outre-mer sous les auspices de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (l'OSCE) et de

l'Union européenne (l'UE). A cause de la situation de sécurité en Irlande du Nord depuis 1969, situation qui a de temps en temps impliqué aussi la République, les FD ont été aussi lourdement engagés dans des missions de sécurité interne pendant plus de trente ans.

- **Quelques Points Techniques**

Comme les sources employées pour ce mémoire ont été à l'origine publiées en anglais, la note de bas de page appropriée et l'entrée de bibliographie donneront le titre correct en anglais. Les détails de publication sont bien sûr notés en français. Toutes les citations directes sont traduites par l'auteur et sont imprimées à « l'italique » avec des marques de citation. Les expressions qui n'ont pas été traduits de l'anglais, comme Helsinki Headline Goal, sont aussi imprimées à l'italique pour raison de clarté. Les noms des secteurs ou des villes comme DUBLIN sont donnés en majuscules. Toutes les abréviations et les acronymes employés partout dans le mémoire sont inclus dans le Glossaire d'Abréviations (Annexe 2), avec la traduction appropriée fournie si nécessaire. Une bibliographie est aussi jointe, suivie par la table des matières.

PREMIERE PARTIE

L'IMPACT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CHAPITRE 1. 1 : L'ENVIRONNEMENT – UNE QUESTION GLOBALE

- **Le contexte général**

L'analyse statistique depuis 1950 fournit la preuve évidente de pressions montantes sur l'environnement mondial. Par exemple, la population du monde a doublé, la consommation d'eau a triplé et l'utilisation de bois a été aussi multipliée par trois¹. Les scientifiques avaient de plus en plus mis en évidence des questions écologiques au cours du dernier siècle. Malgré ce fait, le mouvement environnementaliste comme nous le savons aujourd'hui est un mouvement relativement nouveau. Il est devenu populaire à la fin des années 1960 et au début des années 1970, grâce à quelques facteurs liés au mouvement de conscience social pendant et après la Guerre du Viêt-Nam. Le 'Environmental Protection Agency' aux Etats-Unis, par exemple, a été fondé en 1970, afin de répondre aux préoccupations grandissantes, concernant l'environnement national. En commençant en ce temps-là, la législation orientait la considération des armées des Etats-Unis vers l'environnement et la santé publique. Ces réglementations ont poussé les forces armées à devenir plus conscientes de l'impact des activités militaires sur l'environnement, aussi que de leurs effets sur la santé publique. Cette croissance a reflété la croissance du mouvement environnemental au sein du secteur civil.

Même si des pays individuels comme les Etats-Unis ont fait des progrès dans les années 1970 et les années 1980, la communauté internationale a seulement commencé à intégrer sérieusement ces préoccupations pendant la dernière décennie. En juin 1992, la première Conférence de l'Environnement et du Développement de Nations Unies (UNCED) s'est déroulé à Rio de Janeiro, au Brésil. Prenant le surnom du 'Sommet de la Terre', la conférence était un des plus grands événements diplomatiques de l'histoire. Cent soixante-dix-neuf gouvernements ont reconnu que le développement durable serait la structure politique clef pour la résolution de la crise environnementale montante². La conférence a établi un projet d'une association globale mondiale, visant à réconcilier les exigences d'un environnement de haute qualité avec une économie en bonne santé pour tous les peuples du monde. Nommé 'Agenda 21', ce projet fournit des options pour combattre la pollution et pour prendre des mesures de conservation. Il tente aussi de traiter avec la pauvreté d'une part et avec la consommation excessive d'autre part³. Bien que quelques commentateurs suggèrent qu'il y ait eu peu de progrès substantiel depuis 1992, il est clair que la direction de la politique mondiale de l'environnement vient des divers accords de Rio. Les Nations Unies (l'ONU) restent au centre du sujet, par le travail du Programme

¹ "Pressures on Global and European Environments", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, novembre 1999, p. 1.

² S. PARKIN, "Environmental Security: Issues and Agenda for an Incoming Government", en The Rusi Journal, publié par the Royal United Services Institute for Defence Studies, LONDRES, Volume 142, No. 3, juin 1997, p. 24.

d'Environnement des Nations Unies (UNEP). Toutes les organisations principales multilatérales comme l'Organisation pour la Coopération Économique et le Développement (l'OECD) et l'Organisation Mondiale du Commerce (WTO) incorporent maintenant des préoccupations environnementales au cœur de leur politique. En général, il existe une prise de conscience grandissante que les menaces posées par la dégradation environnementale ne sont pas éloignées.

- **Le contexte européen**

Depuis ' le Sommet de la Terre ', l'influence environnementale a commencé à monter en puissance dans les programmes de travail de l'Union européenne (l'EU), dont les efforts sont coordonnés par l'Agence d'Environnement européenne (EEA). En 1993, la communauté a amélioré sa méthode de production de la législation environnementale. Elle a aussi augmenté le rôle du Parlement européen par rapport à la politique environnementale⁴. Le principe de développement durable a été inclus dans le préambule du Traité de l'Union européenne (Maastricht 1994). Le traité exige aussi que des aspects environnementaux doivent être intégrés dans tous les autres secteurs de la communauté. Ces aspirations deviennent plus ambitieuses et plus tangibles comme l'intégration européenne continue. L'article 6 du Traité d'Amsterdam (1997) spécifie un « développement équilibré et durable » comme un nouvel objectif de l'Union⁵. L'UE croit qu'un environnement de haute qualité peut être un stimulus à l'innovation et la compétitivité dans la communauté et peut promouvoir l'emploi. Elle se rend aussi compte qu'un rôle fort et visible sur le terrain environnemental peut être important pour la cohésion de la communauté, en rapprochant l'UE de ses citoyens⁶.

- **La situation environnementale irlandaise**

Aujourd'hui, la politique collective conduit les contrôles environnementaux de l'UE, mais ces règles sont toujours formulées au niveau national, avec les degrés variés de sévérité et de surveillance dans les différents pays. Comme les autres Etats membres, l'Irlande a essayé d'adresser une large gamme de questions relatives aux préoccupations environnementales lors des dernières décennies. On en trouve la preuve dans l'adoption de plus de 180 conventions internationales⁷. Certainement, le gouvernement reconnaît qu'un environnement propre est une ressource essentielle en termes de l'image verte de l'Irlande, en

³ "International Actions and Commitments to Sustainability", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 1999, p. 1.

⁴ "White Paper On Foreign Policy", publié par le Ministère d'Affaires Etrangères Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1996, p. 302.

⁵ "International Actions and Commitments to Sustainability", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 1999, p. 1.

⁶ "White Paper On Foreign Policy", publié par le Ministère d'Affaires Etrangères Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1996, p. 301.

⁷ Op. cit. p. 297.

soutenant, par exemple, le tourisme, l'agriculture et la pêche⁸. « La Revue Environnemental de l'Irlande 2000 » de l'OCDE⁹ montre que comparé à beaucoup d'autres Etats membres d'UE, l'Irlande profite toujours d'un environnement rural relativement propre et non dégradé. Quelques circonstances favorables, y compris des facteurs climatiques et démographiques, ont eu tendance à atténuer l'impact potentiel des problèmes qui ont surgi progressivement au cours de la deuxième moitié du 20e siècle. Pour ces raisons, la qualité environnementale de l'Irlande reste relativement bonne en comparaison à celle de la plupart des autres pays européens¹⁰.

Cependant, des pressions environnementales ont fortement augmenté grâce au fait que l'Irlande a été transformée économiquement et socialement au cours de la dernière décennie. L'échelle et la vitesse de cette transformation sont remarquables. Pendant les années 1990-2000, le nombre de gens domiciliés dans l'Etat a augmenté de 250.000, pour atteindre presque 3,8 millions. C'est le niveau de population le plus élevé depuis 1881. L'effectif de la population active a augmenté de 500.000 – alors que le niveau antérieur était d'environ un million d'actifs. Pendant la même période, le nombre de véhicules a augmenté de 50 %, le volume déchets a aussi augmenté de 50 %, et les visites d'outre-mer ont doublé.¹¹ Des symptômes divers de tension sur l'environnement deviennent de plus en plus apparents. Ces symptômes incluent l'augmentation de la pollution fluviale, les sous-produits de la production industrielle et les dégâts aux habitats naturels et aux paysages. Bien que quelques améliorations aient été réalisées, la politique traditionnelle n'a pas livré toutes les réponses nécessaires.

Aujourd'hui, c'est bien la législation européenne qui a l'influence la plus grande sur la loi environnementale en Irlande. Depuis 1995, les mesures principales dans ce secteur incluent les directives européennes sur la prévention de la pollution, l'évaluation des effets de certains projets publics et privés sur l'environnement, et beaucoup d'autres¹². La Directive

⁸ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 2.

⁹ "Environmental Review of Ireland 2000", publié par l'Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, PARIS, mai 2001.

¹⁰ HUGHES, N. (Ed.), "Country Profile for Ireland", soumis par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, au United Nations Environment Programme, NAIROBI, 30 novembre 2000.

¹¹ "The National Spatial Strategy, a Public Consultation Paper", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 2001, p. 5.

¹² "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 219.

d'Oiseaux d'UE¹³, par exemple, exige que des Etats membres désignent des Secteurs de Protection Spéciaux (SACs). Ces sites sont destinés à la protection des oiseaux sauvages, en particulier les espèces qui sont considérées comme les plus menacées. Plus de 100 secteurs sont déjà désignés en Irlande, et l'Etat est obligé de protéger le statut écologique de ces sites.

De la même façon, la Directive d'Habitats d'UE¹⁴ exige la protection de secteurs considérés importants pour leur faune et leur flore en général, par leur désignation comme Secteurs Spéciaux de Conservation (SACs). Cette directive a été un développement significatif pour la conservation de la nature dans l'UE. Il prévoit l'établissement d'un réseau écologique de secteurs protégés à travers les 15 Etats membres, nommés 'Natura 2000'¹⁵. La directive a été transposée au sein de la loi irlandaise le 26 février 1997 et renforcée encore en 1999 par le passage du Wildlife (Management) Act. Depuis 1997, plus de deux cents sites ont été proposés comme SACs et profitent déjà de la protection statutaire. Les secteurs protégés excèdent déjà 600.000 hectares, incluant le marais général (240.000 ha), des lacs et des rivières (100.000 ha), des estuaires, des laisses de vase et des falaises (90.000 ha) et le trottoir de pierre à chaux dans le région du BURREN (30.000 ha)¹⁶.

- **Approche de partenariat**

La grande variété des services officiels et des Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) impliquées à tous les niveaux constitue une particularité remarquable de la protection écologique en Irlande. Cela représente des séries d'intérêts complexes et interconnectées, y compris des autorités diverses nationales¹⁷ et internationales¹⁸ et des ONG comme "An Taisce" (le Conseil d'Héritage). Des considérations environnementales pénètrent maintenant presque tous les aspects de la vie civique et du monde des affaires. La planification des administrations locales et la législation du développement, par exemple, ont été amendés pour exiger la protection des habitats de la faune et de la flore à la campagne, ainsi qu'en ville.

¹³ Directive de l'Union européenne 79/409/EEC.

¹⁴ Directive de l'Union européenne 92/43/EEC.

¹⁵ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 165.

¹⁶ "Sustainability and Nature and Rural Landscapes", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1999, p. 2.

¹⁷ Y compris les ministères de l'Environnement et du Gouvernement Local, de l'Agriculture, Des Arts, de la Marine, et du Transport, Tourisme and Commerce.

¹⁸ Par exemple, le United Nations Environment Programme (UNEP) et le European Environment Agency (EEA).

Avec les ONG, la communauté agricole prend de plus en plus en compte la gestion environnementale et la conservation dans des secteurs locaux ruraux. L'agriculture utilise approximativement 5 millions d'hectares de terre en Irlande, ce qui représente environ 70% de la surface totale de l'Etat¹⁹. En 1994, le 'Rural Environmental Protection Scheme'(REPS) a été introduit en Irlande conformément aux règlements européens. Cette initiative fournit des incitations aux fermiers pour travailler la terre d'une façon environnementaliste et pour apporter des améliorations environnementales aux fermes. En 2000, 31% (ou 1,5 millions d'hectares) du secteur utilisable agricole a été cultivé en conformité aux directives REPS. Le gouvernement se consacre à la poursuite du programme et il est prévu que la participation dans des REPS augmentera significativement dans les années qui viennent. Les autorités espèrent que davantage de fermiers seront encouragés grâce aux révisions récentes qui proposent des paiements augmentés aux fermiers dans des Secteurs d'Héritage Naturels²⁰ (NHAs).²¹

- **Soucis accrus venants de l'extérieur**

Il faut reconnaître que la gamme de législation environnementale initiée par des gouvernements successifs est impressionnante. Cependant, beaucoup d'écologistes regrettent qu'ils n'aillent pas assez loin. Des administrations successives ont été accusées de n'avoir pas mis en œuvre toutes les mesures impliquées. Ces dernières années, le gouvernement irlandais est poussé par des groupes divers irlandais et internationaux à observer la lettre et l'esprit des différents accords. La Revue Économique de l'Irlande 2001 conduite par l'OCDE, par exemple, expose que :

« La politique environnementale actuelle, qui mélange les règlements de type 'commande et contrôle', les investissements directs et les subventions, n'aboutira pas à la conformité avec les accords internationaux incluant les régulations de Kyoto et de l'Union européenne. [...] Il y a un cas fort pour des impôts et des charges afin de signaler la pénurie environnementale et de mettre en œuvre le principe du 'pollueur paie' ».²²

La communauté européenne a aussi eu l'occasion de réprimander l'Irlande pour son incapacité à respecter la législation environnementale. Un tel cas est arrivé en avril 2000 où la

¹⁹ HUGHES, N. (Ed.), "Country Profile for Ireland", soumis par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, au United Nations Environment Programme, NAIROBI, 30 novembre 2000.

²⁰ Y compris des SPAs et des SACs.

²¹ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 231.

²² "Economic Survey Of Ireland 2001", en OECD Observer, publié par the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, PARIS, mai 2001, pp. 6-7.

Commission européenne a envoyé une lettre formelle de critique au Ministère de la Mer et des Ressources Naturelles. Il avait comme but de rappeler au gouvernement irlandais ses obligations de protéger la population d'oiseau sauvage du pays. Cette pression sur le gouvernement national va probablement continuer, qu'il s'agisse de sources internes ou externes.

CHAPITRE 1. 2 : LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

SUR L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE

- **Le contexte général**

Membre de l'Union européenne depuis 1973, l'Irlande se prépare maintenant à rencontrer ses obligations européennes sous la politique commune Etranger et Sécuritaire (CFSP). Le 1 décembre 1999, l'Irlande est entrée au Partenariat Pour la Paix (PPP), en vue de l'assurance de l'interopérabilité pour les missions futures. Ces missions peuvent être effectuées par une force menée par OTAN, mais sous un mandat ONU. La même année, le chef Etat-Major irlandais a constaté qu'un des objectifs courants était d'élever la qualité de la formation collective au sein des FD, pour s'assurer que la capacité de réponse aux demandes des Petersberg Tasks²³ existe bien. Ces missions incluent des missions humanitaires et de sauvetage, de maintien de la paix, et de l'utilisation des forces de combat dans la gestion de crise, incluant l'imposition de la paix.

- **La nécessité d'entraînement collectif**

En novembre 2000, le gouvernement irlandais a formellement annoncé son offre de fournir un contingent de 850 personnels militaires en 2003 à la Force de Réaction Rapide européenne (FRR). La composition de cette offre est montrée ci-dessous (Tableaux 1). Cette petite force formera une toute petite partie du 'Helsinki Headline Goal' (HHG), une force de 60.000 hommes qui est destinée à fournir à la communauté une capacité militaire indépendante. Conformément à l'HHG, le bataillon de maintien de la paix irlandais devra être entièrement formé avant toute participation, sous en préavis de 60 jours. Ceci est un changement significatif de l'organisation des contributions irlandaises outre-mer, parce que tous les unités ont été composées pour ces missions au cas par cas²⁴. En 2001, l'armée a reçu la première livraison d'un ordre initial de 40 VTT (Mowag Pirhana III), en vue de la mécanisation partielle du bataillon d'infanterie destiné à se déployer avec le FRR.

Tableaux 1. L'obligation de l'Irlande à la Force de Réaction Rapide Européenne²⁵.

UNITE	PERSONNEL
Bataillon d'Infanterie (semi-mécanisé)	750
Groupe de Forces Spéciales	40

²³ "Irish Defence Forces Annual Report 1999", publié par Le chef Etat-Major Des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1999, p. 17.

²⁴ "Irish Defence Forces Annual Report 2000", publié par Le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001, p. 21.

²⁵ McKEVITT Brigadier General, F. , "Helsinki Headline Goal and European Security & Defence Policy Issues", en présentation soumis au chef Etat-Major des Forces de Défense, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 05 décembre 2000.

Observateurs Militaires	10
Groupe d'Information / Presse	6
Élément d'Appui National	30
Augmentés	14
TOTAL	850

Si les FD doivent être prêts à relever les défis posés par ces développements récents, un programme complet de formation collectif sera exigé. Une importance plus grande a été déjà placée sur les compétences militaires fondamentales, l'interopérabilité et le développement de capacités d'entraînement²⁶. Ce besoin de formation est devenu très clair pendant les revues officielles diverses des FD pendant les années 1990. Ce manque de formation collective en ce qui concerne les unités et les formations a été identifié comme un défaut sérieux. L'obligation lourde de participation aux opérations de sécurité interne pendant 30 ans, quoique importante pour la sécurité nationale, a été réalisée au prix d'un coût élevé en termes de préparation opérationnel. De plus, les opérations de l'ONU ont évolué d'une pacification traditionnelle à une approche plus virile, exigeant une capacité d'être actif plutôt que réactif²⁷. Avec les défauts présents et les obligations du futur, l'exigence pour une formation approfondie et collective devient plutôt évidente.

- **Augmentation de contrôles**

Une des stratégies adoptées par le gouvernement irlandais pour atteindre ses objectifs environnementaux consiste en l'établissement d'un comité parlementaire du développement durable. Ce groupe surveille, parmi d'autres questions, l'intégration de considérations environnementales dans les autres secteurs de la politique, incluant les 'eco-revues' des plans d'Etat²⁸. Cela s'applique en particulier à l'industrie, le transport, l'énergie, le tourisme et l'agriculture. L'influence de la stratégie est aussi de plus en plus évidente dans le domaine de la défense. Ces dernières années, la pression locale et environnementale est montée sur l'utilisation de plusieurs zones de formation existantes²⁹. Des commandants locaux rencontrent des restrictions de plus en plus importantes de leur capacité à effectuer la formation collective pour des opérations conventionnelles. Déjà en 1994, le Directeur d'Entraînement du FD l'a exposé :

²⁶ "Defence Forces Training Directive 2001", publié par le Directeur d'Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 27 novembre 2000, p. 2.

²⁷ "Irish Defence Forces Annual Report 1999", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2000, p. 2.

²⁸ "Statement of Strategy 1998-2001", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998, p. 26.

²⁹ "Irish Defence Forces Annual Report 2000", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001, p. 18.

« La doctrine tactique peut seulement être surmontée en participant aux exercices tactiques au champ de bataille physique, dans un scénario de formation réaliste. La valeur des cours est largement sapée si la théorie et l'information gagnées n'est pas transférées à une situation pratique. [...] Il y a un besoin constant de développer et de mettre à niveau ces zones d'entraînement ».³⁰

Plus récemment, le Livre Blanc de la Défense 2000 a reconnu que les secteurs d'entraînement disponibles à la Défense (par exemple, les terrains pour les exercices mécanisés) sont limités. Il continue :

« Grâce à l'utilisation croissante des ces terrains, à cause des demandes plus hautes et des pressions environnementales plus grandes sur ces sites, il sera important dans les années qui viennent de s'assurer que les facilités existantes seront conservées et développées ».³¹

Cependant, malgré le fait que le problème était officiellement reconnu il y a presque 10 ans, et malgré les aspirations nobles du Livre Blanc 2000, la conservation et le développement des zones existantes est loin d'être un fait accompli. En fait, les FD semblent être plus loin maintenant de l'acquisition des secteurs d'entraînement adéquats collectifs qu'en 1994. Les deux zones d'entraînement les plus grand et les plus significatives des FD sont le CURRAGH CAMP et le GLEN OF IMAAL. Tous les deux appartient au Centre d'Entraînement des Forces de Défense (Defence Force Training Centre ou DFTC). Il y en a d'autres, des sites plus petits à chaque brigade, mais le cas du DFTC suffira pour mettre en évidence les difficultés rencontrées dans le développement de terrains de formation collectifs au sein des zones actuels.

- **Le Centre d'Entraînement des Forces de Défense – un exemple pertinent**

Le problème des restrictions imposées à l'espace de manœuvre n'est nulle part plus évident qu'au DFTC, qui est basé au CURRAGH, dans le Conté de KILDARE environ à 50 kilomètres au sud-ouest de DUBLIN. Le DFTC est un bon exemple de l'impact montant de la politique environnementale sur la formation militaire. Les plaines du CURRAGH couvrent environ 1.970 hectares et depuis des siècles sont un site de rassemblement, de formation et de garnison pour les forces militaires. Le camp militaire, qui a été à l'origine construit sur les plaines par l'Armée britannique, contient aujourd'hui l'installation militaire la plus grande de l'Etat irlandais. Le DFTC est une facilité essentielle pour le maintien de l'efficacité opérationnelle des forces. À cause de ses particularités historiques et archéologiques uniques, le CURRAGH a été déclaré un Secteur d'Héritage Naturel (NHA). Il est donc géré selon les termes de la législation nationale et européenne appropriée. En parallèle avec cette inscription générale, environ 74 sites ont été aussi reconnus comme des monuments

³⁰ "Training and Education in the Defence Forces", soumis au consultants du Efficiency Audit Group, publié par le Directeur d'Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, janvier 1994, pp. 74-77.

individuels³². Afin de compliquer d'avantage la situation, le DFTC partage le terrain du CURRAGH avec l'élevage des chevaux de course et les propriétaires de moutons locaux.

En mai 2000, un 'Interdepartmental Task Force' fondé par le gouvernement a publié des recommandations sur la gestion et le futur développement du CURRAGH. D'après leur rapport, le gouvernement a décidé qu'à l'exception du camp, la gestion des plaines CURRAGH serait transférée à une nouvelle autorité statutaire, établie sous l'égide du Ministère de la Défense. Ce comité est mandaté pour s'assurer que tous les secteurs du CURRAGH, y compris le secteur du camp et les secteurs loués à d'autres utilisateurs, soient gérés d'une façon respectueuse de l'environnement. Des restrictions actuelles concernant l'utilisation des terrains doivent être augmentées. Par exemple, il y a plusieurs restrictions pour tous les utilisateurs (incluant les militaires) quand la nature de la terre n'est pas convenable à cause du mauvais temps³³. Les véhicules blindés chenillés et à roues (comme les 'Piranhas' nouvellement acquis) peuvent effectuer des dégâts particuliers. Pour cette raison, la formation des conducteurs et des exercices tactiques doit être strictement contrôlée. Défendant des circonstances exceptionnelles, cette formation est limitée aux secteurs définis et limités. Bien que le 'CURRAGH of KILDARE Act' ait rendu toutes les plaines du CURRAGH disponible aux FD pour la formation militaire, DFTC s'imposent ses propres limites. Toute formation ou activité qui implique des véhicules lourds est limité à la section sud-est des plaines. Cela signifie que le CURRAGH est un terrain beaucoup limité pour la formation de conducteurs des véhicules, et est même plus limité pour des véhicules en chenillées. Même ce secteur utilisable n'est qu'approprié à la formation tactique jusqu'au niveau de la compagnie, à cause d'un manque d'espace de manœuvre.

L'autre terrain de formation principal du DFTC, le GLEN OF IMAAL dans le Conté voisin de WICKLOW, a la même limite territoriale pour la formation collective - pas plus qu'une compagnie à la fois. La plus part du terrain ici sert comme terrain de tir d'artillerie, et cela limite la portée pour le mouvement tactique de troupes au pied ou mécanisées³⁴. Une part importante du GLEN OF IMAAL est aussi couverte de secteurs boisés. Quoique

³¹ "White Paper on Defence", publié par le Ministère de la Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, février 2000, section 4.7.5.

³² "Irish Defence Forces Annual Report 2000", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001, p. 19.

³³ "Report of the Inter-Departmental Task Force on the Future Management and Development of the Curragh of Kildare", publié par le Ministère de la Défense irlandais, DUBLIN, 24 mai 2000, pp. v-vi.

approprié pour la formation d'infanterie à bas niveau, des secteurs boisés sont peu compatibles avec les exigences de formation collective pour des opérations motorisées ou mécanisées. Le pourcentage de la campagne couverte par la forêt en Irlande a augmenté de 61% pendant la période 1980 à 1999. Les forêts en Irlande en 1999 couvraient environ 634.000 hectares ou 9,3 % du secteur de terre³⁵. Ceci n'est pas très important comparé à la moyenne européenne de 24%, mais occupe néanmoins une partie très significative de la terre qui pourrait potentiellement être employée pour la formation militaire. Plus de 62% du secteur de forêt total est la propriété publique, ce qui reflète le rôle dominant de l'État dans l'industrie. Les projets du gouvernement actuel aspirent à augmenter encore le secteur boisé en Irlande jusqu'à 17% en 2030³⁶. Une des raisons principales pour cette politique est parce que des secteurs boisés agissent comme un piège carbonique, qui absorbe le Bioxyde Carbonique (CO₂), un "Gaz de Serre". Cette augmentation de la sylviculture enlèvera une grande étendue de terre des zones qui pourraient autrement être disponibles à l'utilisation militaire future.

- **La simulation, est-elle une solution ?**

Pour des raisons financières et environnementales, des programmes de simulation peuvent être d'avantage significatif pour une large variété d'exigences. Ils permettent aux soldats d'être formés dans un processus contrôlé et surveillé. La simulation peut aussi être employée pour former les personnels d'une façon progressive, sur une gamme de tâches de plus en plus difficiles ou complexes. Comme beaucoup de forces armées internationales, les FD sont déjà lourdement dédiés à leurs programmes de simulation individuels et collectifs. L'achat d'un simulateur d'état-major est déjà de route, ce qui permettra la conduite des exercices ciblés aux commandants des unités et leurs cadres dans des scénarios différents tactiques. Six stands de tir digitaux interne ont déjà été achetés, un pour chacune des 3 brigades, le Service Naval, le Corps Aérien et le DFTC. Ceux-ci permettent le tir simulé de petites armes et des armes antichars dans un bâtiment construit à ce propos. Les adaptateurs de sous-calibre et les autres systèmes simulateur d'armes d'appuis ont été acquis pour réaliser des hauts niveaux d'entraînement³⁷. Celui assure que l'avantage maximal est gagné de l'utilisation suivante de munitions chères. Ces équipements améliorent la compétence des soldats avec leurs propres armes et les préparent pour les parcours de tir plus réaliste, avec un minimum d'impacts environnementaux.

³⁴ "Irish Defence Forces Annual Report 2000", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001, p. 19.

³⁵ "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central Des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, pp. 321-323.

³⁶ "Forestry and the Environment", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, mai 1999, p. 1.

³⁷ "Defence Forces Training Directive 2001", publié par le Directeur d'Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 27 novembre 2000, pp. 29-30.

Malgré les valeurs de la simulation, un des buts principaux de la stratégie des FD est de donner la priorité à une formation pratique et réaliste³⁸. Le ‘Tactical Engagement System’ (TES), qui utilise des projecteurs laser fixe aux armes individuelles, est un composant essentiel de cette stratégie. Le système est actuellement intégré d’habitude dans les exercices tactiques pendant les stages de formation. Il sert aussi à évaluer les troupes pendant des évaluations de formation annuelles, jusqu’au niveau d’une compagnie. Grâce à la disposition de fonds complémentaires, le Directeur d’Entraînement a accéléré le programme d’obtention des systèmes TES. Depuis 2001, chaque brigade terrestre de l’Armée de Terre dispose d’une quantité suffisant pour équiper une compagnie pour la formation tactique en utilisant le système TES³⁹.

Malheureusement, même si les cadres d’une unité ont été formés à l’emploi d’un simulateur d’état-major, et même si ses troupes ont bénéficiés des avantages du système TES, le problème de restrictions de terrains de formation collectifs existe toujours. Bien que les FD aient maintenant suffisamment de systèmes TES pour équiper plus de trois compagnies d’infanterie, il n’existe toujours pas de zone d’entraînement dans l’Etat qui dispose d’un espace de manœuvre assez grand pour un bataillon déployé. Les simulateurs d’état-major, des stands de tir digitaux ou le système TES ne peuvent pas satisfaire le besoin de la formation réaliste au niveau du bataillon.

- **La nécessité d’une stratégie politique**

En 1993, le Programme d’Environnement des Nations Unies (UNEP) a souligné l’importance d’une stratégie complète des forces armées en tout ce qui concerne l’environnement. Le Conseil de Direction de l’UNEP a recommandé que les gouvernements nationaux établissent une politique nationale environnementale pour le secteur militaire⁴⁰. En Irlande sept ans plus tard, le Livre Blanc de la Défense 2000 a déclaré qu’un ‘Groupe Civilo-Militaire de l’Environnement et de Conservation’ serait établie. Ce groupe aurait pour but la considération et la mise en œuvre des projets pour la gestion environnementale. L’idée principale était d’apprendre les leçons du cas du CURRAGH, afin d’améliorer la gestion du reste du portefeuille terrestre du ministère. Le ‘Livre Blanc’ a aussi déclare que dans tous les cas, compatibles avec des exigences militaires, "la gestion environnementale doit travailler en

³⁸ “Defence Forces Training Directive 2001”, publié par le Directeur d’Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, 27 novembre 2000, p. 2.

³⁹ Op. cit. , p. 30.

⁴⁰ UNEP Governing Council Decision 17/5, “Application of environmental norms by military establishments”, UNEP, NAIROBI, 1993.

concert avec des intérêts locaux et peut attirer l'expertise appropriée"⁴¹. Jusqu'au présent, aucun groupe de ce type n'a été formellement établi.

Ce manque d'une stratégie environnementale est bien en contraste avec les réalités de beaucoup d'autres pays. En Australie, par exemple, les forces armées ont déjà donné beaucoup d'attention au concept de sécurité environnementale. Celui-ci est évident dans la 'Déclaration de Politique Environnementale' de l'Armée de Terre australienne. Dans cette déclaration, l'Armée reconnaît le besoin d'adopter un rôle plus grand en tout ce que concerne la protection de l'environnement en Australie, en conformité avec des lois nationales et internationales. La Force de Défense australienne a déjà commencé à tenir compte de cette politique dans ses activités. En Australie et à l'étranger, il est fait des efforts significatifs pour agir d'une façon qui protège l'environnement⁴².

Dans la création de toute stratégie future pour l'utilisation des terrains militaires, le Ministère de la Défense irlandais pourrait profiter d'un examen de la situation des pays voisins. Au Royaume-Uni, la politique militaire environnementale est déjà bien avancée. Un guide sur l'utilisation des terrains militaires a été publié en 1993, et ses termes sont strictement mis en application pendant toute formation, soit au Royaume Uni ou à l'étranger⁴³. Le guide est accompagné par un manuel traçant les grandes lignes de la stratégie de gestion corporative pertinente à la formation militaire⁴⁴. Les mesures recommandées dans ces documents sont alors employées à concevoir des instructions spécifiques pour des zones de formation particulière. C'est le processus qui a été suivi dans le cas des plaines de Salisbury, qui partage beaucoup de soucis environnementaux équivalent au CURRAGH. Ces instructions, produite sous la forme d'un aide mémoire, sont distribuées à tous les instructeurs et les étudiants, de tout rang, au commencement des stages tactiques. Les aides mémoires concernant le problème du broyeur à ordures, la question des poubelles et des restrictions de circulation⁴⁵. En 1998, le 'Environmental Policy Board for the CURRAGH Lands' a recommandé la publication des guides et des aides mémoire identiques. A ce jour, aucunes mesures dans ce domaine ne sont réalisées⁴⁶.

Malheureusement, ce manque d'une politique intégrée environnementale est typique de la priorité faible accordée par le gouvernement aux questions de défense, y compris la formation collective. La Défense ne présente aucune masse politique au cabinet, et se montre rarement en évidence dans les discussions du gouvernement. C'est reflété dans le pourcentage de PIB alloué au budget de Défense (0,7%). Celui-ci représente un des chiffres les plus bas du monde développé. Il est même plus bas que celui des forces armées

⁴¹ "White Paper on Defence", publié par le Ministère de la Défense irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, février 2000, section 4.8.5.

⁴² SHARPE Major, R. A. RAE, "International Peacetime Laws of the Environment and the Australian Defence Forces", en The Australian Defence Force Journal, No. 132, septembre/octobre 1998, publié par le Ministère de la Défense d'Australie, CANBERRA, pp. 18-19.

⁴³ "Lands Handbook – JPS 362", publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 1993.

⁴⁴ "Environmental Manual – JPS 418", publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 1996.

⁴⁵ "Aide Mémoire for Soldiers on Training on Salisbury Plain Training Area – A Guide for all Users", publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 2000.

⁴⁶ "Report of the Environmental Policy Board for the Curragh Lands", soumis au Quartermaster General des Forces de Défense, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 31 mars 1998, p. B-50.

Luxembourgeois (0,8%), qui n'ont que 800 militaires en tout⁴⁷. Ce manque d'intérêt national n'est que financier. Un document de stratégie publié par le Ministère de l'Environnement et de Gouvernement Locale (Irlandais) décline les corrélations clefs dans la politique environnementale. Il mentionne les rôles joués par les ministères des Finances, de l'Entreprise, du Commerce et de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement Rural, de la Mer et des Ressources Naturelles et même le ministère de la Santé et des Enfants⁴⁸. Le document ne parle pas du tout, cependant, du ministère de la Défense. Cela suggérerait que les FD soient placés bien en bas sur l'échelle politique en cas d'un conflit concernant les terrains d'entraînement.

⁴⁷ "The Military Balance 2001-2002", publié par the International Institute for Strategic Studies, LONDRES, octobre 2001.

⁴⁸ "Statement of Strategy 2001-2004", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, juillet 2001, p. 19.

CHAPITRE 1. 3 : CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

L'Irlande se trouve aujourd'hui soumise à une gamme montante de soucis environnementaux et politiques. Beaucoup de ces stressés sont renforcées par la transformation économique et sociale du pays. Les stratégies du gouvernement aspirent à adresser ces pressions par une série complexe des mesures législatives et fiscales. Pour ces raisons et dans l'intérêt des relations publiques, les terrains d'exercice courants des FD fonctionnent déjà sous plusieurs contraintes environnementales. Ces restrictions, peut-être justes et nécessaires, compromettent déjà la capacité de l'armée de terre d'effectuer une formation collective viable.

Le projet de formation actuel des FD exige que chaque brigade ait un bataillon prêt pour une évaluation avant la fin de 2003⁴⁹. La simulation peut être un des outils valables dans la préparation de ces personnels, mais ne pourra jamais remplacer les bénéfices réalistes des exercices au niveau des unités ou des formations. Comme les deux zones de formation les plus grandes de l'Etat sont maintenant limitées à la manœuvre d'une compagnie, une question sérieuse surgit. Comment ces bataillons, vont-ils effectuer la formation collective pour atteindre les objectifs exposés au projet des FD ? Le manque apparent d'un politique ciblé à surmonter ce problème doit sûrement mettre en doute la capacité de l'Irlande à avoir un bataillon bien formé et prêt à se déployer avec le FRR à la fin de l'année 2003.

⁴⁹ "Defence Forces Training Directive 2001", publié par le Directeur d'Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 27 novembre 2000, p. 18.

DEUXIEME PARTIE

UN AVENIR PESSIMISTE POUR L'ENTRAINEMENT MILITAIRE COLLECTIF ?

CHAPITRE 2. 1 : LA CROISSANCE DE CONTRAINTES

- **Le contexte général**

Il est devenu clair que l'utilisation complète des secteurs d'entraînement (ce qui sont déjà disponibles aux autorités militaires) est déjà contrainte par les soucis environnementaux. En plus, il est maintenant reconnu qu'en tout cas, ces secteurs ne rencontreront pas les exigences de la formation collective au 21^e siècle. En écrivant dans le Rapport Annuel des Forces de Défense en 1999, le chef Etat-Major irlandais a constaté :

« L'acquisition des VTT et la nouvelle dimension européenne de la défense ont augmenté le besoin d'organiser des exercices de la mobilité blindée. Le portefeuille présent des secteurs d'entraînement est inadéquat à cette fin. Il sera essentiel d'acquérir une nouvelle zone de formation assez grande pour accommoder le combat blindé. L'impact environnemental de ces activités aura besoin d'être soigneusement considéré ».⁵⁰

En 2000, les FD ont commencé à chercher activement une zone de formation appropriée. Une enquête a été conduite au sein des brigades terrestres afin d'identifier des secteurs pour des exercices blindés en particulier. L'intention était de trouver une ou plusieurs zones d'entraînement pendant certaines périodes spécifiques et pour des durées négociées chaque année⁵¹. Dans ce chapitre, mon intention est d'examiner les diverses contraintes environnementales sur l'acquisition future possible du terrain pour la formation militaire.

- **Pressions de la population dans les campagnes**

La population de l'État irlandais a baissé depuis sa fondation en 1922, pour atteindre son point le plus bas de 2,82 millions en 1961. Le développement économique, combiné avec les bénéfices d'adhésion à l'UE depuis 1973, a inversé cette tendance. A l'année 2000, la population totale atteignait 3,79 millions⁵². Des scientifiques estiment que la population va dépasser les 4 millions personnes en 2011⁵³. De plus, les calculs statistiques suggèrent que la population de l'île d'Irlande (y compris l'Irlande du Nord) puisse excéder six millions en 2020⁵⁴. Dans le même temps, l'espérance de vie à la naissance⁵⁵ est passé de 70 ans en 1961 à 76,6 ans en 2000⁵⁶.

⁵⁰ "Irish Defence Forces Annual Report 1999", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1999, p. 17.

⁵¹ "Irish Defence Forces Annual Report 2000", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001, p. 20.

⁵² "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, p. 9.

⁵³ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 15.

⁵⁴ "The National Spatial Strategy, A Public Consultation Paper", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 2001, p. 5.

⁵⁵ Moyen des deux sexes.

⁵⁶ "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central Des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, p. 52.

Si les Irlandais vivent plus longtemps, ils ont aussi des moyens plus grands à leur disposition. À présent, le taux de développement économique cause une accélération de pressions sur l'environnement. Cette accélération suit une période de plusieurs décennies pendant lesquelles la population, l'urbanisation et l'accroissement agricole ont provoqué des pressions accrues sur l'écologie. Au cours des quarante ans, de 1960 à 2000, la valeur de Produit Intérieur Brut (PIB) irlandais a été multiplié par un facteur de plus de 100. Pendant les sept ans jusqu'à 2000, le PIB à prix constants (c'est-à-dire excluant des changements des prix) a augmenté de 86%⁵⁷.

Cette situation qui s'est améliorée pendant les années 1990 (l'Irlande a été surnommée "le Tigre Celtique") a entraîné une augmentation de la demande pour des maisons rurales dans la grande classe moyenne. La perception actuelle est que beaucoup d'entre eux cherche une qualité de vie associée avec un domicile à la campagne. Cette demande a été encouragée par une politique gouvernementale facilitant l'achat des maisons privées pour le nombre le plus grand possible des familles. L'Etat offre donc à ces familles une gamme appropriée de mesures fiscales et administratives⁵⁸. Ces facteurs ont abouti à une demande de maisons privées dans les secteurs ruraux, c'est à dire de maisons construites pour les gens travaillant dans les villes voisines. Il y a aussi une demande de construction d'hébergement dans les secteurs touristiques. Cette croissance s'est déjà manifestée dans quelques villages et villes traditionnelles. En même temps, les maisons existantes et les terrains qui se trouvent proches des centres urbains sont devenus trop chers pour beaucoup de ces mêmes familles. Le résultat est que des milliers d'ouvriers, particulièrement ceux qui viennent des classes socio-économiques moyennes, parcourent tous les jours de longues distances.

- **La croissance énorme à la construction**

Pendant les dernières années, le niveau de construction des maisons privées et des autres projets divers d'infrastructure ont constitué un baromètre intéressant de ces tendances de prospérité. La croissance importante de la population, l'urbanisation et le fractionnement familial nécessitaient la réalisation de logements complémentaires. Ces projets, surtout ceux qui impliquent les nouveaux sites, augmentent à leur tour l'exigence pour une infrastructure locale. Cette infrastructure comprend de nouvelles routes, systèmes d'eau et d'égouts, et les infrastructures sociales comme les écoles et des transports publics⁵⁹. Les statistiques du gouvernement national montrent qu'environ la moitié des maisons privées (plus de 570.000 logements) a été construite depuis 1970⁶⁰. Ces statistiques mettent aussi en évidence le fait que le nombre de maisons construites à titre privé a

⁵⁷ Op. cit. , p. 115.

⁵⁸ "Statement of Strategy 1998-2001", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998, p. 30.

⁵⁹ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 10.

⁶⁰ "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central Des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, p. 304.

augmenté de 27.000 en 1994 jusqu'à plus de 43.000 en 1999⁶¹. Cela signifie qu'en 1999, l'Irlande avait le taux le plus haut de construction des maisons par habitant en Europe⁶².

Pendant la décennie qui vient, le DELG estime le besoin à plus de 45.000 logements par an, c'est à dire un niveau de construction sans précédent⁶³. Cette prédiction souligne le besoin d'une utilisation prudente du terrain national qui intègre bien la protection de l'environnement dans tous les plans publics. Certainement, la demande du logement dans la campagne venant de la population travaillant en ville n'est plus considérée comme supportable⁶⁴. Les tendances vers le développement non équilibré ont été déjà identifiées dans plusieurs études gouvernementales et universitaires, notamment dans le Livre Blanc du Développement Rural (1999)⁶⁵.

Le haut niveau de projets de construction dans les secteurs ruraux est plutôt compliqué par l'augmentation énorme du nombre de véhicules sur les routes irlandaises au cours des vingt dernières années. Au cours de la décennie passée, le nombre total de voitures par tranche de 1.000 habitants a rapidement augmenté pour rejoindre la moyenne européenne. En 1990, il y avait 1,05 millions de véhicules enregistrés en République irlandaise. En 1999, ce chiffre a cru jusqu'à 1,61 millions, avec environ 250.000 immatriculations supplémentaires pendant l'année 2000⁶⁶. Ces chiffres signifient une augmentation totale des véhicules enregistrés de plus de 53 % pendant cette décennie.

La prise de conscience du besoin d'un développement plus équilibré n'est pas limitée à l'Irlande. Elle est partagée au niveau européen, où sa promotion est conduite par la Prospective de Développement Spatial Européen (EDSP)⁶⁷. Une enquête auprès des citoyens de l'UE (surnommé la revue 'Eurobaromètre') a été effectuée au printemps 1999 afin de déterminer leurs perceptions et la mesure de leur connaissance de l'environnement. Les résultats de cette enquête suggèrent que l'environnement soit considéré comme une question prioritaire et urgente par une majorité substantielle des européens (69,1%) et par une majorité des Irlandais (55,6 %) ⁶⁸. Partout en Europe, il y a des choix de plus en plus difficiles à faire sur la protection écologique. Ces dilemmes se présentent dans l'utilisation de ressources rares et l'emplacement des infrastructures clefs, comme le traitement des ordures industrielles et la sélection des nouvelles autoroutes.

⁶¹ Op. cit. , p. 214.

⁶² "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 72.

⁶³ Op. cit. , p. 243.

⁶⁴ Op. cit. , p. 145.

⁶⁵ "White Paper On Rural Development 1999", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1999.

⁶⁶ "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central Des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, pp. 264-265.

⁶⁷ "ESP – Towards Balanced and Sustainable Development of the Territory of the European Union", publié par la Commission européenne, BRUXELLES, 1999.

- **Le processus de planification statutaire**

L'importance du lien entre l'environnement et les questions locales est bien montrée en Irlande par le fait que le ministère approprié est appelé 'le Ministère de l'Environnement et de l'Administration Locale'. Pendant plusieurs années, le mot 'environnement' a été utilisé dans un sens politique afin d'exprimer beaucoup plus que les aspects écologiques de la politique gouvernementale. Comme leurs homologues européennes, les autorités irlandaises ont présenté un certain nombre de projets de législation d'administration locale ces dernières années. Ces lois servent à contrôler d'une manière statutaire la construction publique et privée et des projets divers d'utilisation de la zone rurale. D'après cette législation, on exige de chacun des 39 Conseils locaux de préparer un plan de développement détaillé. Le 'Plan de Développement Local' est une déclaration de politique pour la communauté locale et devient la base sur laquelle toutes les propositions de développement sont considérées. Chaque plan expose la politique du conseil local sur l'utilisation des sols et gouverne strictement le développement dans son propre secteur. Le plan peut être révisé par le conseil local à tout moment, mais il doit être renouvelé au moins tous les cinq ans. Quand un individu ou une organisation (publique ou privée) fait une demande pour un changement d'utilisation d'un terrain, celle-ci doit passer par quelques étapes statutaires avant l'approbation. Le Tableau 2 (ci-dessous) décrit les étapes par lesquelles une telle demande doit passer.

Tableaux 2 – Le processus de planification statutaire. ⁶⁹

Etape	Processus
Conseil local	La demande doit être considérée par l'autorité de planification locale, conformément au plan de développement déjà publié.
Consultation publique	Le public (y compris les individus intéressés et les associations de résidents locaux) a le droit de dresser des objections contre les demandes ou les décisions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord. Conformément à la loi, le conseil local est tenu de prendre en considération ces objections.
Conseil de planification ⁷⁰	Ce conseil statue en cas de désaccord en termes de planification. Après la décision du conseil, le demandeur initial peut faire appel, tout comme le plaignant ou toute autre personne intéressée.
L'Agence de la protection environnementale ⁷¹	Cette agence, qui fait partie du ministère de l'Environnement, qui statue en dernier ressort sur des appels de planification dans des cas où la nature du développement demandé requiert une Déclaration d'Impact Environnementale (EIS).

La majorité des applications faites par les organismes publics de l'Etat exige une autorisation locale, d'après la législation normale. Il y a quelques exceptions, liées généralement aux questions de sécurité comme dans les prisons et dans les installations des Forces de Défense. Cependant, les applications qui traitent de l'établissement des nouveaux secteurs de formation ou de la modification des secteurs existants ne peuvent être considérées comme exceptions. En plus, il est évident que toute utilisation de terrain pour les activités militaires impliquera un impact possible sur l'environnement local. Donc, la participation des FD dans les processus

⁶⁸ "What do Europeans think about the environment? Résultats du sondage 'Eurobarometer 51. 1', publié par le Bureau de Publications Officielles des Communautés européennes, LUXEMBOURG, 1999.

⁶⁹ "Planning and You", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998, pp. 2-3.

⁷⁰ En Irlandais, An Bord Pleanála.

statutaires locaux et dans la préparation d'une Déclaration d'Impact Environnementale (EIS) seront exigée dans tous les cas.

En 1998, une revue de toute la législation de planification a été effectuée à l'instigation du Ministre de l'Environnement et l'Administration locale. Suite à cette revue, une nouvelle série de réglementations détaillées a été publiée en 2001⁷². Toutes les indications suggèrent que ces règlements de planification aillent devenir plus stricts dans les années à venir⁷³. La politique gouvernementale indique clairement qu'il y aura plus de participation et de consultation publique dans le processus de planification⁷⁴. En tout cas, il est généralement admis que les FD seront tenues de prendre en compte les contraintes environnementales. Tout échec écologique serait un désastre du point de vue des relations publiques, et ne manquerait pas d'ouvrir la porte à des poursuites civiles embarrassantes liées aux règlements national et international.

⁷¹ Mieux connu comme EPA.

⁷² "Planning and Development Regulations, 2001", S. I. No. 600 of 2001, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001.

⁷³ "Government Strategies to Promote and Facilitate Sustainable Development", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, novembre 1999.

⁷⁴ "Statement of Strategy 1998-2001", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998, p. 27.

CHAPITRE 2. 2 : DES PREOCCUPATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES

- **Le contexte général**

En 1996, une thèse universitaire intitulée "Tendances Internationales à la Loi Environnementale", a constaté ;

« En temps de paix, les impacts environnementaux des activités militaires sont rarement considérés au niveau international. Comme la prise de conscience environnementale des élites politiques et bureaucratiques s'est étendue, il semblerait raisonnable de penser qu'il y aura beaucoup plus à dire sur ce sujet pendant les années qui viennent ». ⁷⁵

En Europe, une des explications à cette prise de conscience environnementale accrue est l'essor des partis politiques écologiques. À présent, ces partis représentent un électorat potentiel plus important que celui du vote conservateur, presque aussi grand que celui des partis Chrétiens Démocratiques, et trois fois supérieures à celui des partis communistes. Ce n'est pas un phénomène uniquement européen, mais il semble conforme aux tendances internationales. Pendant l'élection présidentielle aux Etats-Unis en 1996, le candidat du 'Green Party' a fini à la quatrième place, voire en deuxième place en plusieurs secteurs universitaires. Les sociologues remarquent un nombre accru d'individus qui sont conscient des préoccupations environnementales locales et globales. Selon Ronald Inglehart, un scientifique politique à l'Université du Michigan, la conscience écologique monte dans tous les pays développés de l'Occident. Il affirme que les valeurs publiques ont changé au cours des dernières décennies et sont beaucoup plus focalisées aujourd'hui sur tout ce qui concerne la qualité de la vie quotidienne ⁷⁶.

- **La croissance de la prise de conscience environnementale**

En Irlande, cette évolution de la conscience environnementale est reflétée dans les gains électoraux enregistrés par les candidats écologistes. Plusieurs candidats du 'Green Party' irlandais, ainsi que certains candidats indépendants, ont connu des succès au niveau national et européen au cours de ces dernières années. Cela reflète une perception grandissante du fait que 'le Tigre Celtique' est la cause de certains dégâts environnementaux. Pendant la préparation de la Stratégie Nationale Territoriale par le DELG, la consultation publique a indiqué clairement que les Irlandais perçoivent une détérioration de la qualité de la

⁷⁵ O'SULLIVAN, P. , "International Trends In Environmental Law", en P. Crabb, J. Kesby & L. Olive (Eds.), Environmentally Responsible Defence, Centre australien d'Etudes de Défense, CANBERRA, 1996, p. 38.

⁷⁶ PINKERTON, J. P. , "Enviromanticism", en Foreign Affairs, Volume 76, No. 3, NEW YORK, mai/juin 1997, pp. 3-4.

vie⁷⁷. Donc il est clair que ce n'est pas seulement les autorités qui sont de plus en plus conscientes de ces pressions environnementales - la prise de conscience publique de ces problèmes s'est considérablement accrue ces dernières années. Aujourd'hui, une majorité de citoyens irlandais considère la pollution environnementale comme un problème immédiat et urgent à résoudre⁷⁸.

- **Forte compétition du secteur civil**

Il existe toujours en Irlande plusieurs zones particulièrement appropriées à l'entraînement des formations militaires, grâce à l'isolement du secteur et la topographie du terrain. Malheureusement pour un commandant militaire, ces espaces présentent également un grand intérêt pour des utilisateurs potentiels civils nationaux et étrangers. Les conséquences sur les sites d'entraînement possibles sont très réelles. Suite à l'augmentation du taux de touristes et à l'expansion de l'industrie du loisir, par exemple, le nombre de randonneurs sur les collines irlandaises grandit chaque année. Il y a eu une hausse substantielle du nombre de visiteurs d'outre-mer ces dernières années, avec plus de 6 millions en 1999. Ceci représente une augmentation de 92 % des visiteurs étrangers depuis 1990⁷⁹. La quantité de touristes impliquée aux loisirs en plein air en 1998 était de 275.000 (un gain de 44.000 depuis 1996)⁸⁰. Dans un pays de 3,79 millions d'habitants, cela représente un afflux significatif en termes sociaux et financiers.

Chez les Irlandais et même chez les visiteurs, la prise de conscience accrue de la qualité de ces sites a aussi abouti à l'arrivée de nombreux résidents non-agricoles dans ces secteurs. Beaucoup de zones rurales connaissent des augmentations de population, avec une diversification de la base d'emploi. Les revues sociales remarquent l'existence de pressions engendrées par le développement, en particulier dans des secteurs côtiers ou à côté des lacs. Les secteurs ruraux diversifient et développent des activités comme le tourisme et d'autres activités, en exploitant les ressources locales comme des paysages attirants. À cet égard, les autorités ont lancé plusieurs initiatives locales et nationales afin de soutenir la réalisation d'un potentiel économique touristique, sylvicole et d'autres secteurs d'activités. Malheureusement pour les autorités militaires, tout effort pour trouver des nouvelles zones d'entraînement entre en compétition directe avec ces actions.

- **L'épidémie de protestation**

Ces dernières années, l'expérience des autorités locales et nationales prouve que presque toute nouvelle proposition de planification est soumise à une batterie d'objections

⁷⁷ "The National Spatial Strategy, A Public Consultation Paper", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 2001, P. 8.

⁷⁸ "Statistical Yearbook of Ireland 2001", publié par le Bureau Central Des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001, p. 319.

⁷⁹ Op. cit. , pp. 258,321.

environnementales. Indépendamment de la taille ou de la nature de quelque projet que ce soit en Irlande rurale, un groupe communautaire semble toujours apparaître comme par magie pour présenter des objections. Ces groupes présentent un ensemble de raisons environnementales, sociales et légales qui peuvent s'opposer au projet. Le phénomène est né peut-être de la confiance accrue des communautés locales et du niveau d'enrichissement de l'Etat. Cette richesse signifie que les membres des communautés locales ont plus à perdre qu'auparavant, et qu'ils ont maintenant la capacité financière pour monter une campagne d'obstruction sur les plans politique et légal. Ce phénomène est connu comme le facteur 'NIMBY' dans la politique locale - vous pouvez construire ce que vous voulez, où vous voulez, mais 'Not In My Back Yard' ('Pas Dans Mon Pré Carré').

La nature diverse et complexe de ces campagnes 'NIMBY' est telle que dans quelques cas, un groupe communautaire s'oppose à un projet plutôt environnemental pour les raisons qui sont également décrites comme environnementales. Deux exemples de ce type de contradiction se sont déroulés dans les comtés de Clare et Limerick en 2001. Les deux Conseils de Comté respectifs traitaient des applications pour la construction des stations d'électricité éolienne. Ces stations sont proposés comme partie de la solution pour résorber la dépendance en énergie fossile. Cependant, un groupe local s'est opposé à la station en Clare parce qu'il croyait que le projet mettrait en péril l'attrait touristique du secteur local, renommé comme une destination de vacances à la campagne⁸¹. A Limerick, un groupe a essayé de bloquer la proposition à cause des dangers présumés pour la 'Hen Harrier', un oiseau qui est inscrit comme espèce protégée dans la 'Directive d'Oiseaux' de l'Union européenne⁸².

Des préoccupations légales semblent aussi militer contre l'utilisation par les militaires de terrains civils dans le futur. Au cours des dernières décennies, l'augmentation énorme des cas des litiges compensatoires est, si on peut employer une analogie militaire, une épée à deux tranchants. D'une part, les autorités militaires hésitent à se placer dans des positions où des propriétaires terriens peuvent exprimer des revendications légales pour des dégâts causés par des troupes en exercice. De leur côté, les propriétaires civils sont déjà réticents à permettre l'accès à leurs terrains, étant donné le nombre significatif de revendications suite à des blessures, et qui sont traité par les cours irlandaises chaque année.

- **La pollution sonore**

Pour une majorité de la population, la dégradation environnementale ne se manifeste pas par un risque sanitaire direct ou même des implications défavorables pour l'écosystème. Souvent, cette dégradation est

⁸⁰ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 152.

⁸¹ "The Clare Champion", journal local, publié à ENNIS, COUNTY CLARE, mars 2001.

⁸² "The Irish Times", journal national, publié à D'Olier Street, DUBLIN, 20 octobre 2001.

constatée suite à des petits problèmes gênants au quotidien. Cependant, ces impacts minoritaires peuvent devenir une cause d'irritation extrême qui rend la communauté locale peu favorable aux activités concernées⁸³. Pendant ces dernières années, cela a souvent été le cas avec les nuisances sonores qui ont augmenté d'une façon exponentielle dans des secteurs économiquement développés comme l'UE. Le problème s'étend de l'ennui des niveaux bas de bruit dans des secteurs résidentiels aux risques sanitaires associés aux bruits forts industriels. En 1999, une statistique publiée a indiqué qu'environ 9,7 millions d'Européens ont été exposés à des niveaux sonores inadmissibles du point de vue légal (75 décibels ou plus)⁸⁴.

Les militaires ont déjà rencontré ce problème dans des sites d'entraînement actuels. Ces dernières années, les tirs d'armes et l'utilisation d'engins pyrotechniques au CURRAGH CAMP ont été une question contentieuse. En particulier, des résidents locaux se plaignaient des niveaux sonores liés à l'utilisation des stands de tirs ouverts au sud du camp. Cela a conduit les autorités du DFTC à limiter l'utilisation des stands pendant certaines heures, et à employer un consultant pour faire des recommandations sur les niveaux sonores. Le fait que les stands produisent les niveaux de bruit semblables depuis plus de 100 ans, et bien avant la construction des maisons locales, ne semble pas réduire le niveau de plaintes reçues. Aujourd'hui, les autorités militaires insistent sur le fait que toute nouvelle restriction d'utilisation des stands serait de nature à créer des difficultés sévères pour la formation annuelle⁸⁵.

Avant les années 1990, la question des nuisances sonores en Irlande était dans un "secteur gris légal". En 1994, la publication de règlements détaillés pour les nuisances sonores⁸⁶ a beaucoup clarifié la situation, à la fois pour les générateurs de nuisances sonores (comme les FD) et pour des plaignants. Une autorité locale ou même un individu a le droit de porter plainte à la Cour de Cassation, s'il existe un bruit qui donne cause raisonnable à l'irritation. Les règlements prévoient aussi qu'un producteur de nuisance sonore, qui ignore un avis publié par l'autorité locale sous la loi pertinente, peut être attaqué par l'autorité locale concernée. Bien que les règlements sonores ne visent pas spécifiquement les forces armées, on exige que les FD reçoivent une formation dans ce domaine. En cas de non-respect des réglementations, les armées sont susceptibles d'être sanctionnées statutairement sur les plans local et national. En effet, la question de litiges compensatoires a déjà été un désastre dans le domaine de relations publiques pour les FD irlandaises. Pendant les années 1990, des milliers de soldats ont

⁸³ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 77.

⁸⁴ "Pressures on Global and European Environments", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, novembre 1999, p. 9.

⁸⁵ "Report of the Defence Forces Environmental Policy Board for the Curragh Lands", soumis au Quartermaster General des Forces de Défense, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 31 mars 1998, p. B-15.

poursuivi l'Etat en justice pour l'acuité auditive subi au cours de la formation militaire. Cela reflète la situation litigieuse dans le domaine civile. En 1998 environ 13 % du total des plaintes reçues par le Ministère de l'Environnement concernent des problèmes sonores. Beaucoup de ces plaintes concernent des niveaux de bruit relativement bas, qui causent des problèmes dans des secteurs ruraux où des niveaux sonores sont normalement faibles. Il apparaîtrait, après observation de la nature des plaintes reçues, que le public devienne généralement moins tolérant aux nuisances sonores⁸⁷.

⁸⁶ The (Irish) Environmental Protection Agency Act, 1992 (Noise) Regulations, 1994 (S.I. No. 79 of 1994), publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1994.

⁸⁷ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 78.

CHAPITRE 2. 3 : CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

Le résultat du nombre croissant de contraintes et des préoccupations de relations publiques est que beaucoup d'activités proposées sont soumises à des processus de planification statutaire longues et coûteuses. Malgré le fait qu'une application puisse être nécessaire, bien préparée ou bien intentionnée, il n'y a aucune garantie de succès. En 2001, par exemple, il y avait un total national de plus de 80.000 demandes de planification initiale. Sur ce total, plus de 9.200 demandes ont été refusé par l'autorité de planification appropriée au cours de la première tentative. Beaucoup de ces refus étaient liés à des campagnes locales d'opposition bien coordonnées⁸⁸.

Dans le contexte économique actuel, ces difficultés dans le processus de planification peuvent avoir des répercussions sur la création des infrastructures nécessaires. Le 19 octobre 2001 à DUBLIN, l'ancien Taoiseach (Premier ministre irlandais) Docteur Garrett Fitzgerald a adressé une conférence sur la planification publique. Le Docteur Fitzgerald, ancien professeur d'économie, a félicité le Ministre de l'Environnement pour tous les efforts courants en matière de politique environnementale. Il a déclaré que le ministre avait "tenté de prendre des décisions politiques fortes, mais avait été embrouillé par des intérêts locaux". Le Directeur de la Ville de DUBLIN a également participé à la même conférence. Il a dit que les soucis principaux du secteur de DUBLIN étaient actuellement "l'utilisation de la terre, le processus de planification publique et le transport routier"⁸⁹. Ces trois causes de pressions politiques ont des effets de plus en plus importants sur les propriétés militaires. Il faut noter que cette région de DUBLIN inclut trois des secteurs d'entraînement principaux pour les militaires – le CURRAGH, Le GLEN OF IMAAL, et KILBRIDE.

Tandis que l'environnement irlandais demeure relativement préservé, les pressions associées à la croissance économique et à l'augmentation de la consommation s'accroissent toujours⁹⁰. La politique du gouvernement actuel a été exprimée par le Ministère de l'Environnement en 2000. Le « Rapport du Millénium » a déclaré qu'un cas valable existe pour la restriction de tourisme dans certains secteurs sensibles, surtout dans les zones où les dégâts environnementaux sont déjà reconnus⁹¹. Le gouvernement actuel accepte donc l'imposition de limites sur le tourisme, un des piliers principaux de l'économie irlandaise, afin de satisfaire à certaines préoccupations environnementales. Dans ce cas, il semblerait peu probable qu'il soit enthousiaste pour acquérir, même temporairement, de grandes étendues de terrain rural destinées à la formation militaire.

Aujourd'hui en Irlande, même des projets prétendus "respectueux de l'environnement", comme les stations d'électricité éolienne, éprouvent des difficultés sérieuses dans le processus de planification. Dans cette atmosphère de paranoïa en tout ce qui

⁸⁸ "Planning Statistics 1999", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 3.

⁸⁹ T. O'BRIEN, en "The Irish Times", journal national, publié à D'Olier Street, DUBLIN, 20 octobre 2001.

⁹⁰ "Statement of Strategy 2001-2004", publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Local, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, juillet 2001, pp. 9,17.

⁹¹ "Ireland's Environment – A Millennium Report", publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000, p. 79.

concerne la planification locale, la possibilité de l'acquisition de nouveaux secteurs d'entraînement pour la formation collective semble très faible. Il existe peu d'espoir de pouvoir persuader les administrations locales et les communautés impliquées de la nécessité d'acquérir de nouveaux secteurs de formation militaire dans leur localité. L'examen des contraintes environnementales et des questions de relations publiques impliquées laisse donc présager d'un futur très pessimiste pour la formation collective militaire en Irlande.

CONCLUSION GENERALE

La Défense irlandaise aspire actuellement à augmenter la formation collective pour remplir ses obligations pour les futures missions. Ses terrains de formation sont déjà soumis aux pressions environnementales, et contiennent des stands de tir et d'autres caractéristiques contraignantes. Le besoin d'exercer des troupes employant des VTT ajoutera à ces difficultés, comme il augmentera le besoin de l'espace de manœuvre. S'ajoutent des soucis environnementaux limitant l'utilisation des terrains actuels et comme les obligations de la FRR s'approchent, les militaires seront obligés de trouver d'autres solutions. Si les terrains utilisés actuellement ont déjà été jugés comme insuffisant pour les besoins de l'avenir⁹², il reste trois options pour des exercices collectifs. La première est d'investir dans les zones actuelles afin de maximiser leur future utilisation. La deuxième option est d'acquérir de nouveaux terrains de formation dans la République, soit temporaires soit permanents, dans des comtés où les étendues adéquates en matière d'espace existent toujours. La troisième option est l'acquisition de terrains d'exercice à l'étranger, dans des pays où des terrains appropriés existent encore⁹³.

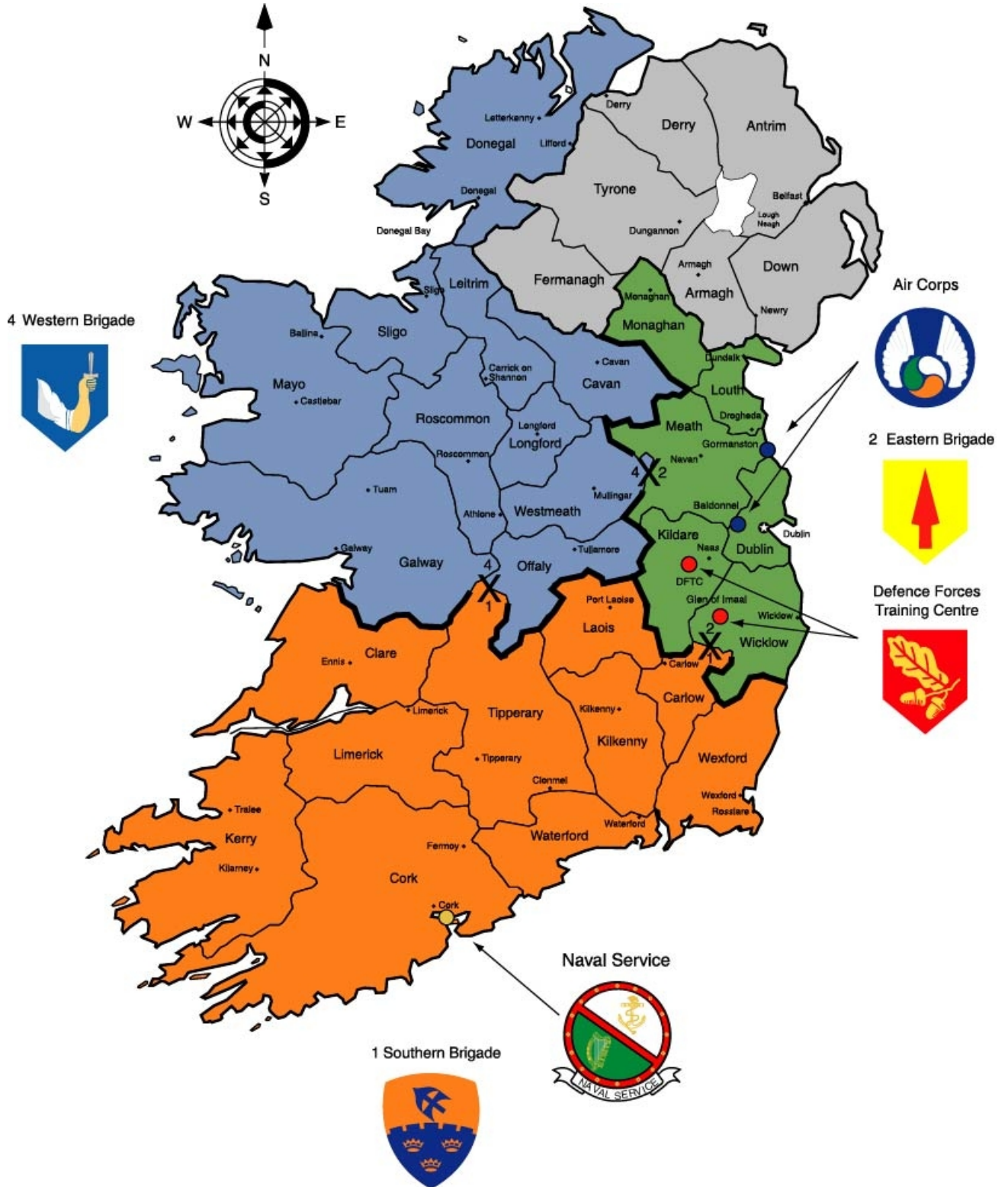
Les conclusions tirées au cours de ce mémoire posent des doutes sérieux quant à la viabilité des deux premières options. Dans les circonstances présentes, l'évidence suggère que les autorités militaires se trouvent dans une bataille perdue d'avance en ce qui concerne les terrains d'entraînement. Chacune des options exigerait une approche cohérente politique et une somme significative d'investissement. Même avec les soutiens des autorités politiques, on ne pouvait garantir aucun succès dans les deux premières options, à cause de la nature complexe du processus de planification statutaire. Indépendamment de l'option ou des options poursuivies, la thèse contenue dans ce mémoire suggère que cette question doit être traitée d'urgence. Un bon point de départ serait l'établissement du groupe civilo-militaire environnemental proposé dans le Livre Blanc de la Défense. L'expérience d'autres pays nous montre qu'une approche coordonnée, bien financée et soutenue politiquement peut résoudre ce problème, qui est un des dilemmes les plus épineux des militaires d'aujourd'hui.

⁹² "Irish Defence Forces Annual Report 1999", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1999, p. 17.

⁹³ Cette option a été déjà adoptée par plusieurs pays européens, y compris les Forces Armées danoises (en POLOGNE), et les Forces Armées italiennes (en HONGRIE).

CARTE DE L'IRLANDE AVEC LE DEPLOIEMENT DES FORCES DE DEFENSE

Source - "The Defence Forces Annual Report 2000", publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001



GLOSSAIRE D'ABREVIATIONS

	TERME	REMARQUES
CFSP	Common Foreign and Security Policy	Au contexte européen
CO ₂	Bioxyde Carbonique	
FD	Forces de Défense (Irlandais)	(Irish) Defence Forces
DELG	(Irish) Department of the Environment and Local Government	Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale
DFTC	(Irish) Defence Forces Training Centre	Situé au CURRAGH CAMP, à 50 km au sud-ouest de DUBLIN
EEA	European Environment Agency	
EIS	Environnemental Impact Statement	
EPA	(Irish) Environmental Protection Agency	
EU	European Union	
FRR	La Force de Réaction Rapide (européenne)	(European) Rapid Reaction Force
HHG	Helsinki Headline Goal	
NHA	Natural Heritage Area	
NIMBY	'Not In My Back Yard'	'Pas Dans Mon Pré Carré'
OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development	
ONG	Organisation Non-Gouvernementale	Non-Governmental Organisation
PIB	Produit Intérieure Brut	Gross Domestic Product
REPS	(Irish) Rural Environment Protection Scheme	Projet de Protection de l'Environnement Rural (irlandais)
SAC	(Irish) Special Area of Conservation	Secteur Spécial de Conservation (irlandais) d'après la Directive des Habitats européenne
SPA	(Irish) Special Protection Area	Secteur de Protection Spécial (irlandais) d'après la Directive des Oiseaux européenne
UE	Union européenne	European Union
UNCED	United Nations Conference on Environment and Development	Rio De Janeiro, Brésil en juin 1992
UNEP	United Nations Environment Programme	
VTT	Véhicule de Transport de Troupes	Armoured Personnel Carrier
WTO	World Trade Organisation	

BIBLIOGRAPHIEPublications du gouvernement irlandais

European Communities (Environmental Impact Assessment) Regulations, 1989 (S. I. 349/89), publié par le Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1989.

“The (Irish) Environmental Protection Agency Act, 1992 (Noise) Regulations, 1994” (S. I. No. 79 of 1994), publié par le Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1994.

“Facts About Ireland”, publié par le Département d'Affaires étrangères, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1995.

“White Paper On Foreign Policy”, publié par le Département d'Affaires Etrangères Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1996.

“Planning and You”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998.

“Sustainability and Nature and Rural Landscapes”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1999.

“Forestry and the Environment”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, mai 1999.

“International Actions and Commitments to Sustainability”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 1999.

“Government Strategies to Promote and Facilitate Sustainable Development”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, novembre 1999.

“Pressures on Global and European Environments”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, novembre 1999.

“Planning Statistics 1999”, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000.

“Ireland's Environment – A Millennium Report”, publié par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 2000.

“Statement of Strategy 1998-2001”, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998.

“Statement of Strategy 1998-2001”, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, avril 1998.

“White Paper On Rural Development 1999”, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 1999.

HUGHES, N. (Ed.), “Country Profile for Ireland”, soumis par ENFO, le Service de l'Information Environnemental Irlandais, au United Nations Environment Programme, NAIROBI, 30 novembre 2000.

“Planning and Development Regulations, 2001 (S. I. No. 600 of 2001)”, publié par le Ministère de l'Environnement et du Gouvernement Locale (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001.

“The National Spatial Strategy, A Public Consultation Paper”, publié par le Ministère de l’Environnement et du Gouvernement Local (Irlandais), Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, septembre 2001.

“Statistical Yearbook of Ireland 2001”, publié par le Bureau Central des Statistiques, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, octobre 2001.

Publications du Ministère de la Défense irlandaise

“Training and Education in the Defence Forces”, soumis au Efficiency Audit Group Consultants, publié par le Directeur d’Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, janvier 1994.

“Report of the Environmental Policy Board for the CURRAGH Lands”, soumis au Quartermaster General des Forces de Défense, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 31 mars 1998.

“White Paper on Defence”, publié par le Ministère de la Défense irlandais, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, février 2000.

“Report of the Inter-Departmental Task Force on the Future Management and Development of the CURRAGH of Kildare”, publié par le Ministère de la Défense irlandais, DUBLIN, 24 mai 2000.

“The Defence Forces Annual Report 1999”, publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense irlandaises, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2000.

“Defence Forces Training Directive 2001”, publié par le Directeur d’Entraînement, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 27 novembre 2000.

McKEVITT, Général de Brigade, F. , “Helsinki Headline Goal and European Security & Defence Policy Issues”, en présentation soumis au chef Etat-Major des Forces de Défense, Etat-Major des Forces de Défense, Parkgate, DUBLIN, 05 décembre 2000.

“The Defence Forces Annual Report 2000”, publié par le chef Etat-Major des Forces de Défense irlandaises, Bureau de Publications Gouvernementales, DUBLIN, 2001.

Publications internationales

“Lands Handbook – JPS 362”, publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 1993.

“Environmental Manual – JPS 418”, publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 1996.

“Aide Mémoire for Soldiers on Training on Salisbury Plain Training Area – A Guide for all Users”, publié par le Ministère de la Défense britannique, LONDRES, 2000.

“What do Europeans think about the environment ? Résultats du sondage ‘Eurobarometer 51. 1’”, publié par le Bureau de Publications Officielles des Communautés européennes, LUXEMBOURG, 1999.

“EDSP – Towards Balanced and Sustainable Development of the Territory of the European Union”, publié par la Commission européenne, BRUXELLES, 1999.

“Economic Survey Of Ireland”, en OECD Observer, publié par the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD, PARIS, mai 2001.

“Application Of Environmental Norms By Military Establishments”, UNEP Governing Council Decision 17/5 UNEP, NAIROBI, 1993.

“The Military Balance 2001-2002”, publié par l’Institut International des Etudes Stratégiques, LONDRES, octobre 2001.

Articles et contributions

PARKIN, S. , “Environmental Security: Issues and Agenda for an Incoming Government”, en The Rusi Journal, publié par le Royal United Services Institute for Defence Studies, LONDRES, Volume 142, No. 3, juin, 1997.

PINKERTON, J. P. , “Enviromanticism”, en Foreign Affairs, Volume 76, No. 3, NEW YORK, mai/juin 1997.

SHARPE Major, R. A. RAE, “International Peacetime Laws of the Environment and the Australian Defence Forces”, en The Australian Defence Force Journal, publié par le Ministère de Défense australien, CANBERRA, No. 132, septembre/octobre 1998.

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
PAGE DE GARDE	
SOMMAIRE	
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : IMPACT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</u>	3
<u>CHAPITRE 1. 1 : L'ENVIRONNEMENT - UNE QUESTION GLOBALE</u>	4
1. 1. 1 Le contexte général	4
1. 1. 2 Le contexte européen	5
1. 1. 3 La situation environnementale irlandaise	6
1. 1. 4 Approche de partenariat	8
1. 1. 5 Soucis accrus venant de l’extérieur	9
<u>CHAPITRE 1. 2 : LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES SUR LA FORMATION MILITAIRE</u>	10
1. 2. 1 Le contexte général	
1. 2. 3 La nécessité d’entraînement collectif	10
1. 2. 3 Augmentation de contrôles	10
1. 2. 4 Le Centre de Formation de Forces de Défense – un exemple pertinent	11

1. 2. 5 La simulation, est-elle une solution ?	13
1. 2. 6 La nécessité d'une stratégie politique	15
<u>CHAPITRE 1. 3 : CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE</u>	16
	19
<u>DEUXIEME PARTIE: UN AVENIR PESSIMISTE POUR LA FORMATION MILITAIRE?</u>	
<u>CHAPITRE 2. 1 : LA CROISSANCE DES CONTRAINTES</u>	20
2. 1. 1 Le contexte général	21
2. 1. 2 Pressions de la population dans les campagnes	21
2. 1. 3 La croissance énorme de la construction	21
2. 1. 4 Le processus de planification statutaire	23
	24
<u>CHAPITRE 2. 2 : DES PREOCCUPATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES</u>	
2. 2. 1 Le contexte général	27
2. 2. 2 La croissance de la prise de conscience environnementale	27
2. 2. 3 Forte compétition du secteur civil	27
2. 2. 4 L'épidémie de protestation	28
2. 2. 5 La pollution sonore	29
	30
<u>CHAPITRE 2. 3 : CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE</u>	
	33
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	
	35
<u>ANNEXES</u>	
1. Carte de l'Irlande avec le déploiement des forces de défense.	
2. Glossaire d'abréviations.	36
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	37
	38